Le 13 avril 2023

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

11e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. :
turmel.simon@hydroquebec.com

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41 étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la *Loi sur Hydro-Québec* applicable au 1er avril 2023
Remboursement de frais – D-2023-028
Régie de l'énergie : R-4211-2022
Notre dossier : R059220 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2023-028 rendue par la Régie de l'énergie le 1er mars 2023.

Intervenants	**Frais octroyés**
ACEFQ	6 753,44 $
AQCIE	7 000,00 $
CIFQ	6 622,90 $
FCEI	4 882,20 $
TOTAL	**25 258,54 $**

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/gm

c.c. Intervenants